



Licenciement abusif et procedure prud'hommale

Par **amoss**, le **19/10/2015** à **12:39**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

J'ai déposé ma demande d'aide juridictionnelle, le 03 mars 2015, j'ai eu l'audience le 21/10/2015, et à ce jour, je n'ai toujours pas reçu l'acceptation de l'aide, ni le non de mon avocat commis d'office (mon souhait).

Puis-je demander le report de cette audience ?

mes revenus de plus de 2 ans, c'est l'A.S.S (500€/mois)
d'avance mille MERCI

Par **alterego**, le **20/10/2015** à **09:30**

Bonjour,

Présentez-vous à l'audience. À l'appel de l'affaire, sollicitez un report en justifiant ce que vous nous expliquez.

J'ai le sentiment que vous vous y êtes très mal pris pour votre demande d'aide juridictionnelle. Où l'aviez-vous déposée ?

Auprès du Tribunal de Grande Instance (bureau d'aide juridictionnelle) de votre domicile en précisant bien que vous demandiez la désignation d'un avocat ?

Dans l'impossibilité de poser le lien, je vous invite à consulter et télécharger sur internet la

notice et l'imprimé d'aide juridictionnelle à compléter.

Cordialement